



Projet Déclaration FSU CTSD du 26 Juin 2019

Depuis des mois les personnels sont mobilisés pour faire échec à la politique éducative libérale de ce gouvernement avec laquelle ils sont en profond désaccord.

Le gouvernement n'a ni renoncé ni même infléchi ses projets de réforme du lycée et du bac, largement contestés depuis deux ans. Des projets qui entérinent un lycée à deux vitesses, inégalitaire, assignant à résidence des élèves dans leur territoire et leur origine sociale par un choix de spécialités restreint.

Malgré les annonces présidentielles, rien n'a été fait pour rétablir le pouvoir d'achat des enseignant-es largement entamé par des années d'austérité salariale. Pire, 2600 emplois sont supprimés dans le second degré pour la rentrée prochaine, particulièrement en collège, alors que les effectifs augmenteront partout en France.

En dépit des mobilisations convergentes des enseignant-es et des parents, du premier comme du second degré, le gouvernement et sa majorité ont maintenu la loi Blanquer qui conduit, par l'intimidation, à museler la profession. La mobilisation a permis de faire sortir de la Loi un certain nombre de dispositions dangereuses : retrait des EPSF, annualisation des services des enseignant-es, suppression des allocations familiales pour absentéisme...

Mais le Ministre est revanchard et n'aime pas les enseignant-es : ce qu'il n'a pas réussi à faire entrer par la grande porte (la Loi) le sera par la petite ! La Loi à peine sortie des couloirs de l'Assemblée, le Ministre a présenté au Comité technique Ministériel un projet de décret visant à la suppression d'une semaine de congés avec 5 jours de formation obligatoire, tandis que l'annualisation des services est remise sur le tapis dans la loi Dussopt.

Dès lors, devant une telle volonté de ne bouger sur rien, d'imposer sa propre vision de l'école contre les personnels qui sont pourtant aux premières lignes au quotidien devant les élèves, comment se faire entendre ?

La FSU, attachée à la réussite des élèves et à l'existence de diplômes nationaux, a usé d'une modalité d'action tout à fait exceptionnelle en appelant, avec une large intersyndicale, les Stylos

rouges, des associations de spécialistes et avec le soutien de syndicats lycéens, les enseignant-es du second degré à la grève le premier jour des examens.

Cela démontre bien la gravité de la situation. En refusant tout dialogue avec les syndicats et en tenant des propos provocants, le ministre joue la stratégie du pire et pousse une partie des enseignant-es vers la radicalisation. La grève des examens tourne à celle des corrections et à la rétention des notes. Dans l'académie, des professeurs de philosophie réunis en assemblée générale ont décidé la rétention des notes.

Le Ministre de l'Éducation porte la totale responsabilité de cette grève et des conséquences qui pourraient en résulter.

Quant à nous, nous sommes convoqués aujourd'hui pour, semble-t-il, un CTSD de « désorganisation de la rentrée ». Puisque les décisions annoncées en janvier n'ont cessé d'être modifiées, nous nous interrogeons sur l'utilité de cette instance qui semble n'être pour vous qu'une chambre d'enregistrement de vos décisions.

A quoi bon chercher à organiser la rentrée dans chacun des établissements, monter des projets, prévoir les répartitions de service, les compléments de service... lorsque l'on sait que, jusqu'au dernier moment, tout peut être remis en cause ? Personne ne peut travailler sérieusement dans ces conditions. A tous les échelons de l'éducation nationale, quel mépris pour les personnels !

Vos choix de suppressions/créations ne sont dictés que par des chiffres que vous pouvez faire évoluer à souhait au gré des dérogations que vous accordez ou non. Certains établissements, y compris en Education prioritaire en font d'ailleurs lourdement les frais.

Impossible avec les documents que vous avez fournis tardivement d'avoir une analyse complète et exacte de la situation : quel sera le nouveau H/E de chaque établissement ? Quel volume d'heures postes et d'HSA ? Quel est le volume d'heures dans l'enveloppe départementale encore disponible ?

Dans le 1^{er} degré, l'objectif poursuivi est la baisse des effectifs à 20 élèves dans toutes les classes, inclusions comprises, et sans jamais réglementairement excéder 25, 20 en Éducation Prioritaire, en classes multi-niveaux et en rural, 15 en TPS-PS.

Alors que 70% des élèves issus des milieux populaires sont scolarisés hors Education Prioritaire, le déploiement des classes dédoublées, empêchant parfois l'intervention des RASED et dont la FSU demande un bilan n'a concerné que l'Education Prioritaire. Il s'est fait en supprimant les PDMQDC et au détriment des autres classes tous secteurs confondus (fermetures ou non-ouvertures, en EP, hors EP, secteur rural, maternelle, RASED).

Afin de réussir l'inclusion des élèves à besoins particuliers dans de bonnes conditions, il faut baisser significativement le nombre d'élèves par classe. Les RASED doivent être également renforcés.

En ce qui concerne la carte scolaire du 1^{er} degré, nous prenons acte, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de l'annulation de certaines fermetures de classes, mais nous inquiétons de l'annonce de fermetures possibles de classes à la rentrée scolaire prochaine, alors même que rien n'apparaissait dans les documents préparatoires jusqu'à hier soir 18H, alors même que vous n'aviez pas placé d'écoles en situation de vigilance fermeture ? . Est-ce là votre conception du dialogue social ? Par ailleurs, annoncer une fermeture de classe à ce moment de l'année, empêchant les collègues concerné-es de participer à la 1^{ère} phase du mouvement du personnel et désorganisant les équipes, est d'une brutalité sans nom ! C'est inadmissible et totalement insupportable !

Pourquoi n'était-ce pas possible d'annoncer ces fermetures de classe suffisamment tôt pour permettre aux personnels concernés de participer au mouvement ? Est-ce ainsi que vous réfléchissez à l'avenir de la jeunesse de ce département, avec une vision à très court terme ?

De plus, plusieurs écoles nous ont alertés sur une hausse de leurs effectifs et nous souhaitons examiner en séance leur situation particulière. Il s'agit des écoles Claude Monet à Nesle, Edmond Marquis à Camon, de l'école de Lamotte-Warfusée, du RPI Vers sur Selle/Bacouel.

Concernant la limitation des effectifs de Grande Section à 24 à la prochaine rentrée, cette mesure va-t-elle s'accompagner d'ouvertures de classes ? Est-ce là la raison de vos brutales fermetures de classes ?

La scolarisation des élèves allophones a fait l'objet d'une étude publiée par le Défenseur des droits. Ses constats, comme ses recommandations, confortent les exigences de la FSU pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves, afin de faciliter la réussite scolaire mais aussi l'intégration dans la société de ces enfants et de leur famille dès la maternelle et ce sur l'ensemble du territoire. Le bilan d'accueil doit permettre une affectation la plus rapide possible. Dans tous les territoires le nombre de postes UPE2A doit être abondé dès que les besoins sont constatés. L'effectif de ces dispositifs ne doit pas dépasser 12 élèves et les 9 heures hebdomadaires minimum d'enseignement intensif du français imposées par la loi doivent être respectées et prolongées au-delà d'un an lorsque cela est nécessaire.

Nous aimerions savoir si notre demande d'ouverture d' UPE2A à Doullens formulée le 8 février et le 11 mars derniers verra le jour à la rentrée prochaine. Vous vous étiez engagé à faire le point avec le CASNAV.

Alors que nous nous préparons à célébrer le 30^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'ouverture d'une nouvelle unité dans notre département serait une mesure positive pour les élèves et leurs familles ! Nous nous réjouissons donc du projet d'ouvrir une UPE2A à Abbeville.

Enfin, après les déclarations du Président de la République du 25 avril concernant un moratoire sur les fermetures d'écoles jusqu'à la fin de son quinquennat, pouvez-vous nous dire, Monsieur l'inspecteur d'Académie, si ces propos vont avoir une incidence sur les 24 fermetures d'écoles prévues à la rentrée scolaire prochaine dans notre département, et comment vous envisagez de travailler avec les maires et présidents de communauté de communes pour qu'une telle hécatombe ne se reproduise plus à l'avenir ?

Concernant l'épisode de canicule qui s'annonce et qui sera hélas amené à se répéter, nous aimerions savoir quelles mesures précises sont prises dans le département de la Somme pour assurer la sécurité des élèves et des personnels, particulièrement dans les établissements où il n'y a pas de volets, pas de stores, pas de lieux frais, pas de ventilateurs, pas d'ombre dans la cour de récréation...

Nous souhaiterions la mise en place d'un groupe de travail avec des représentants des collectivités territoriales qui permette d'anticiper ces épisodes de chaleur et de prévoir le bâti scolaire du futur en conséquence. D'ailleurs, la délégation FSU au CHSCT ministériel, s'est adressée en ce sens au ministre de l'Education nationale ce 24 juin.